

Doriane Gangloff

Le langage facile à lire et à comprendre

Résumé

Le langage facile à lire et à comprendre est, comme son nom l'indique, un langage employant des mots et des phrases simples, compréhensibles par le plus grand nombre. Alors qu'en Suisse environ 20 % de la population a des difficultés à comprendre les informations qui lui permettraient d'affronter le quotidien sans difficulté, le langage facile à lire et à comprendre pourrait devenir une solution simple à mettre en place afin de favoriser une meilleure participation sociale.

Zusammenfassung

Die Leichte Sprache ist – wie ihr Name schon sagt – eine Sprache, welche sich aus einfachen Wörtern und Sätzen zusammensetzt, die für die Mehrheit der Menschen verständlich sind. In der Schweiz haben rund 20 Prozent der Bevölkerung Schwierigkeiten, Informationen zu verstehen, die für eine mühelose Bewältigung des Alltags nötig wären. Die Leichte Sprache könnte sich als eine einfach umsetzbare Lösung erweisen, mit der eine bessere soziale Partizipation erreicht werden könnte.

Origine du langage facile à lire et à comprendre

En 1972, aux Etats-Unis, des personnes en situation de handicap se sont réunies afin de défendre leurs propres droits et de signifier à tous qu'elles étaient des personnes avant d'être handicapées. Ce groupe s'est donc naturellement appelé « Personne D'Abord ». Parmi les personnes qui l'ont créé, plusieurs avaient des difficultés de compréhension, ainsi que des difficultés à lire et à écrire. C'est donc spontanément qu'un langage commun a été créé afin que tous puissent comprendre ce qui se disait lors des réunions, comprendre les documents distribués et ainsi pouvoir donner leur opinion en connaissance de cause. Petit à petit, des règles permettant la rédaction de documents dans un langage facile à lire et à comprendre ont été définies. Les premières règles étaient nées.

D'autres personnes en situation de handicap ont pris exemple sur ce groupe et ont

formé des groupes identiques dans le monde entier. Le mouvement « Personne D'Abord » était en marche. En Europe, la Ligue Internationale des Associations pour les Personnes Handicapées mentales (ILSMH) a développé en 1988 des « Directives européennes pour la production d'information dans un langage clair à l'usage des personnes handicapées mentales ». Un livret d'information a ensuite été édité et diffusé sous le titre « Savoir simplifier ». L'ILSMH s'est transformée en Inclusion Europe en 1988 et est devenue la porte-parole des personnes avec une déficience intellectuelle et de leurs familles à travers l'Europe.

En 2000, Inclusion Europe a développé la Plate-forme européenne des autoreprésentants¹ (EPSA) (Inclusion Europe, 2015) qui est l'équivalent des mouvements « Per-

¹ Par autoreprésentant, nous entendons une personne qui représente elle-même ses propres droits.

sonne D'Abord» que nous trouvons aux Etats-Unis et au Canada en particulier. Cette plate-forme rassemble les organisations d'autoreprésentants en Europe et utilise le langage facile à lire et à comprendre dans toutes ses interventions et publications.

En 2009, Inclusion Europe a développé un projet intitulé « Pathways » qui avait pour thème « L'information pour tous ». A partir de ce qui avait été fait en 1988, les normes européennes pour des informations accessibles ont été réécrites et améliorées dans un nouveau document intitulé précisément : « L'Information pour tous » (UNAPEI, 2009a). Après plusieurs années de travail, Inclusion Europe a élaboré les trois documents suivants :

- « Former les professionnels de la formation continue – recommandations aux formateurs pour rédiger des documents faciles à lire et à comprendre » (UNAPEI, 2009b).
- « N'écrivez pas pour nous sans nous ! Impliquer les personnes handicapées intellectuelles dans l'écriture de textes faciles à lire » (UNAPEI, 2009c).
- « Enseigner tout simplement – recommandations aux personnes travaillant dans le domaine de la formation continue pour les aider à assurer des cours accessibles » (UNAPEI, 2009d).

Ces documents servent de base pour la rédaction de textes faciles à lire et à comprendre dans la plupart des pays européens et sont accessibles en seize langues. Un logo permet par ailleurs de reconnaître immédiatement un texte écrit en facile à lire et à comprendre et peut être apposé au début de chaque document appliquant ces directives.



Figure 1 :
logo facile à lire et à comprendre

Enfin, en 2014, Inclusion Europe a créé un site internet entièrement dédié à cet outil (Inclusion Europe, 2014), et qui est évidemment rédigé en facile à lire et comprendre et également traduit en seize langues. On y trouve, en plus des règles pour la rédaction de textes faciles à lire et à comprendre, les adresses des associations principales qui œuvrent en Europe pour la promotion de ce type de rédaction.

Et en Suisse

Le 14 avril 2014, la Suisse a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) (ONU, 2006). Cette convention postule la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap dans la société. Depuis cette ratification, la Suisse a pour obligation de tout mettre en œuvre pour favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap, en leur permettant par exemple de pouvoir remplir une feuille d'inscription, de pouvoir répondre à un questionnaire, de pouvoir comprendre les questions qui sont posées lors des votations, etc.

L'article 9 alinéa 1 de la CDPH parle précisément de l'accessibilité et notamment de l'accessibilité aux informations. « Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les Etats Parties prennent des mesures appropriées pour leur [les personnes en situation de handicap] assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public [...] ».

La Suisse a pour obligation de tout mettre en oeuvre pour favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap.

En Suisse, la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHAND, 2002) fixe principalement les règles concernant l'accessibilité physique, même si les alinéas 4 et 5 de l'article 2 font également mention de l'accessibilité à une prestation ou une formation. C'est pourquoi le Bureau fédéral de l'égalité a mis à disposition sur son site internet une boîte à outils « Accessibilité » (DFI, 2015) dans laquelle on trouve différentes informations sur l'accessibilité en générale et sur les différentes manières de la concrétiser. Ainsi, des conseils pour organiser des manifestations ou des cours accessibles ainsi que des informations pour communiquer sans barrière ou créer des documents ou des publications accessibles y sont prodigués. Les documents créés par Inclusion Europe et cités précédemment y sont également à disposition en format PDF.

Le langage facile à lire et à comprendre est de plus en plus utilisé par les différentes associations et organismes travaillant avec des personnes ayant un handicap mental ou tout simplement des difficultés de compréhension.

L'association ASA-Handicap mental, par exemple, grâce à son projet « Droits & Participation » (Gangloff & Guerdan, 2015) a mis en place dans chaque canton romand un groupe de parole composé de personnes ayant un handicap mental et de professionnels. Ces six groupes ont eu au mois de janvier 2015 une formation de deux jours sur le thème de la CDPH, en langage facile à lire et à comprendre. D'ici à la fin de cette année, les six groupes se seront rencontrés à quatorze reprises afin de travailler les droits de la convention qui les touchent directement et d'expliquer de quelle manière ils les perçoivent et les vivent au quotidien. Une journée d'étude, au mois de juin 2016, permettra aux participants du projet « Droits & participation » de présenter ce qui se sera dit pendant ces rencontres.

Pourquoi utiliser le langage facile à lire et à comprendre ?

L'utilisation du langage facile à lire et à comprendre est très importante non seulement pour un public présentant une déficience intellectuelle mais également pour toutes les personnes qui ont des difficultés à comprendre, à lire et à écrire (personnes illettrées ou de langue étrangère).

Comment en effet participer pleinement à la société comme le postule la CDPH si les informations transmises sont incompréhensibles et les prestations et formations proposées inadaptées ?

Une enquête sur la littératie des adultes réalisée par l'OCDE en l'an 2000 a

par ailleurs démontré qu'en Suisse entre 13 et 19% des adultes ont un faible niveau de compétence en lecture et en calcul, ce qui fait que plus de 800 000 adultes en Suisse sont illettrés (OCDE, 2000). A Genève, le Service de la recherche en éducation (SRED) a publié un rapport qui a montré que près de 50 % des adultes entre 16 et 65 ans ne possèdent pas les compétences requises pour affronter le quotidien sans difficulté (Lurin, 2006). Le coût économique de l'illettrisme pour la Suisse s'élèverait à 1,3 milliard de francs par an (Guggisberg, J., Detzel, P., & Stutz, H., 2007). Le langage facile à lire et à comprendre pourrait tout à fait devenir une des solutions possibles pour faire diminuer ce coût.

Dans un pays comme la Suisse qui a quatre langues nationales, le langage facile à lire et à comprendre pourrait également bénéficier à toutes les personnes qui ne maîtrisent pas parfaitement une des autres langues nationales. Ainsi, lire un texte en langue allemande rédigé en utilisant les règles faciles à lire et à comprendre serait par essence plus compréhensible pour un francophone. Le canton de Saint-Gall a dernièrement franchi le pas en édictant un ensemble de règles obligeant l'administration public à adapter dans un langage facile à lire et à comprendre tous les documents officiels pouvant être utilisés par un public ayant un handicap mental (Arnet, 2015; Schaffner, 2015) et servir par la même occasion à un public beaucoup plus large.

Concrètement, qu'est-ce que le langage facile à lire et à comprendre et comment l'appliquer ?

Avant de réaliser un document en langage facile à lire et à comprendre, il importe de prendre en compte les indications suivantes :

- Toujours essayer d'en savoir le plus possible sur les personnes qui utiliseront les informations et sur leurs besoins. Connaître le public auquel s'adresse un document permettra d'adapter au mieux le style d'écriture et les médias associés : pictogrammes, photos illustratives, support vidéo, etc.
- Choisir le meilleur moyen pour présenter les informations. Par exemple, pour certaines personnes, des informations contenues sur un CD ou un DVD peuvent être plus faciles à comprendre que des informations écrites, alors que pour d'autres personnes du texte illustré par des photos ou des pictogrammes peut être plus facile à comprendre.
- Utiliser toujours le langage qui correspond aux personnes qui utiliseront les informations. Par exemple, il serait erroné d'utiliser un langage enfantin lorsque les informations sont destinés à des adultes et ce même si ces derniers ont un niveau de compréhension très faible. Un adulte doit toujours être considéré comme tel.
- Se souvenir que ceux qui vont utiliser les informations ne connaissent peut-être pas bien le sujet. Il faut donc expliquer clairement le sujet et expliquer aussi tous les mots difficiles en rapport avec ce sujet.
- Impliquer toujours des personnes avec un handicap mental. Il est très important que des personnes concernées puissent lire les documents avant leur diffusion afin de vérifier leur compréhension.

Dans un texte facile à lire et à comprendre, il faut être attentif aux points suivants :

- Utiliser des mots faciles à comprendre, c'est-à-dire des mots que les gens pour qui le texte ou le document est destiné connaissent bien.

- S'il faut utiliser des mots difficiles, il faut les expliquer clairement.
- Utiliser des exemples pour expliquer les choses. Essayer d'utiliser des exemples de la vie de tous les jours que les gens comprennent facilement.
- Utiliser le même mot pour parler de la même chose dans tout le document.
- Ne pas utiliser des idées difficiles comme des métaphores. Une métaphore est une phrase qui ne veut pas vraiment dire ce qui est écrit. « Il pleut des cordes » est un exemple de métaphore.
- Ne pas utiliser de mots d'une langue étrangère, sauf s'ils sont très connus dans la langue dans lequel le texte est rédigé, comme le mot anglais « hamburger » en langue française.
- Éviter d'utiliser des initiales, des abréviations ou des acronymes. Utiliser le mot en entier lorsque c'est possible.
- Expliquer les initiales, les abréviations ou les acronymes s'il n'est pas possible de les éviter. Par exemple, si on écrit « UE », expliquer que cela signifie « Union Européenne ».
- Les pourcentages (63 %) et les grands nombres (1 758 625) sont difficiles à comprendre. Essayer de ne pas utiliser de pourcentages ni de grands nombres. Utiliser à la place des mots comme « peu de », « beaucoup de » pour expliquer ce que l'on veut dire.

Les phrases doivent toujours être :

- courtes ;
- directes. Par exemple, utilisez des mots comme « vous » ;
- positives plutôt que négatives quand c'est possible. Par exemple, dire « Vous devriez rester jusqu'à la fin de la réunion » plutôt que « Vous ne devriez pas partir avant la fin de la réunion » ;

- actives plutôt que passives quand c'est possible. Dire par exemple « Le médecin vous enverra une lettre » plutôt que « Vous recevrez une lettre envoyée par le médecin ».

Enfin, il est important de :

- placer toujours les informations dans un ordre facile à comprendre et facile à suivre ;
- placer ensemble toutes les informations sur le même sujet ;
- répéter les informations importantes plusieurs fois. Il est aussi possible d'expliquer plusieurs fois les mots difficiles.

Voilà les indications résumées que l'on peut trouver dans les directives européennes concernant la rédaction ou la traduction de texte dans un langage facile à lire et à comprendre.

Et en pratique

Le site « Insiemeplus »² est entièrement rédigé en langage facile à lire et à comprendre. On y trouve différentes informations concernant les droits des personnes avec un handicap mental et en particulier une explication de la CDPH.

L'association ASA-Handicap mental a créé un outil didactique et méthodologique en langage facile à lire et à comprendre permettant l'appropriation de la convention. Ce kit est utilisé pour le projet « Droits & Participation »³.

Les CFF propose quant à eux un site⁴ pour les voyageurs avec un handicap où il y a des explications rédigées en langage facile à lire et à comprendre.

² www.insiemeplus.ch/fr/astuces/mes-droits/droits-internationaux

³ www.asa-handicap-mental.ch/914

Il semblerait que pour le moment seul Pro Infirmis Zurich propose les services d'un bureau de traduction⁵ en langage facile à lire et à comprendre.

Le site « Facile à surfer » propose un guide pour la création d'interfaces internet simples à utiliser à l'attention des personnes avec limitations cognitives (Insieme Suisse, Fondation Accès pour tous & FHNW, 2015).

Enfin, en 2013, des parents d'adolescents ayant un handicap mental ont décidé de créer l'association FALEAC (2014) afin d'écrire un premier ouvrage destiné spécifiquement aux adolescents, proposant deux niveaux de lecture (standard et facile à lire et à comprendre). Il s'agit du premier roman pour ce type de public.

Conclusion

Toutes ces initiatives sont à saluer et il est certain qu'il en existe encore d'autres à découvrir. Bien employé, le langage facile à lire et à comprendre pourrait parfaitement devenir un standard permettant à tout un chacun de comprendre parfaitement toutes les informations qui sont transmises. Le but n'est nullement d'infantiliser les adultes en leur proposant ce type de langage mais bel et bien de favoriser leur participation sociale.

Comme mentionné auparavant, il y a en Suisse plus de 800'000 adultes qui n'ont pas les compétences requises pour affronter le quotidien sans difficulté. C'est donc plus de 15 % de la population adulte qui pourrait d'une manière ou d'une autre bénéficier du langage facile à lire et à com-

prendre. Investir du temps et de l'argent pour développer cet outil constitue par conséquent un enjeu sociétal de première importance.

Le but n'est nullement d'infantiliser les adultes en leur proposant ce type de langage mais bel et bien de favoriser leur participation sociale.

Références

- Arnet, H. (2015, 28 août). Sprache leicht gemacht. *Tages Anzeiger*. Repéré à www.tagesanzeiger.ch/zuerich/stadt/Sprache-leicht-gemacht/story/29175823
- Association Facile à Lire et à Comprendre (FALEAC) (2014). *Manon et Lucas*. Rueil-Malmaison : auteur. Repéré à http://fa-leac.fr/?page_id=37
- Association Lire et Ecrire (2010). Recherches sur l'illettrisme. Repéré à www.lire-et-ecrire.ch/ressources-et-outils/recherches-sur-lillettrisme
- Guggisberg, J., Detzel, P., & Stutz, H. (2007). *Coûts économiques de l'illettrisme en Suisse. Une évaluation des données de la recherche Adult Literacy & Life Skills Survey (ALL)*. Berne : Bass. Repéré à www.buerobass.ch/pdf/2007/leseschwaecher_zusammenfassung_f.pdf
- Département fédéral de l'intérieur (DFI) (2015). Boîte à outils « Accessibilité ». Repéré à <http://www.edi.admin.ch/ebgb/05114/index.html?lang=fr>
- Gangloff, D. & Guerdan, V. (2015). Projet « Droits & Participation ». *Pages romandes*, (1), 25-26.
- Inclusion Europe (2015). La plate-forme européenne des auto-représentants (EPSA). Repéré à http://inclusion-europe.eu/?page_id=85&lang=fr

⁴ www.cff.ch/gare-services/voyageurs-avec-un-handicap/facile-a-lire.html

⁵ www.proinfirmis.ch/en/subseiten/buero-fuer-leichte-sprache.html

- Inclusion Europe (2014). Rendez votre information accessible! Repéré à http://easy-to-read.eu/?page_id=164&lang=fr
- Insieme Suisse, Fondation « Accès pour tous » & Hochschule für Soziale Arbeit FHNW. (2015). *Facile à surfer*. Repéré à http://einfachsurfen.ch/wp-content/uploads/2015/03/Einfachsurfen-FR-A4_ACC_send.pdf
- Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHAND) (2002). Repéré à <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002658/index.html>
- Lurin, J. (Ed) (2006). *Relever les défis de la société de l'information. Les compétences de base des adultes dans la vie quotidienne. Rapport genevois de l'enquête internationale ALL 2003*. Genève: SRED. Repéré à <http://edudoc.ch/record/3611/files/zu07007.pdf>
- OCDE (2000). *La littératie à l'ère de l'information. Rapport final de l'enquête internationale sur la littératie des adultes*. Paris: auteur. Repéré à www.oecd.org/fr/edu/innovation-education/39438013.pdf
- ONU (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. New-York: auteur. Repéré à www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf
- Schaffner, D. (2015, 18 mai). Dieser Text ist in Leichter Sprache aufgeschrieben. *Tages Anzeiger*. Repéré à www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Dieser-Text-ist-in-Leichter-Sprache-aufgeschrieben/story/21943936
- UNAPEI (2009a). *L'information pour tous: règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*. Paris: auteur. Repéré à http://easy-to-read.eu/wp-content/uploads/2014/12/FR_Information_for_all.pdf
- UNAPEI (2009b). *Former les professionnels de la formation continue – recommandations aux formateurs pour rédiger des documents faciles à lire et à comprendre*. Paris: auteur. Repéré à www.fovahm.ch/images/upload/Grundtvig/Former_professionnels.pdf
- UNAPEI (2009c). *N'écrivez pas pour nous sans nous!* Paris: auteur. Repéré à http://easy-to-read.eu/wp-content/uploads/2014/12/FR_Methodology.pdf
- UNAPEI (2009d). *Enseigner tout simplement – recommandations aux personnes travaillant dans le domaine de la formation continue pour les aider à assurer des cours accessibles*. Paris: auteur. Repéré à http://easy-to-read.eu/wp-content/uploads/2014/12/FR_Teaching_can_be_easy.pdf

Doriane Gangloff
Formatrice pour adulte
Consultante et coach de groupes
d'autoreprésentants
doriane.gangloff@bluewin.ch

